



État des lieux de sortie absence du locataire

Par **arlettet**, le **27/03/2012** à **19:30**

Bonjour,
ma locataire ne s'est pas présentée pour effectuer l'état des lieux de sortie de l'appartement, que dois je faire? Je vous signale que c'est elle qui a pris la décision de partir.elle n'a pas payé le dernier mois
merc i de vos conseils

Par **cocotte1003**, le **27/03/2012** à **20:15**

bonjour, si vous jugé qu'il y a eu des dégradations dans l'appartement,il vous fat faire établir un état des lieux de sortie par un huissier, c'est la seule façon pour pouvoir par la suite lui facturer les réparations. Ou sont actuellement les clés ? cordialement

Par **arlettet**, le **28/03/2012** à **09:08**

merci de votre réponse;
actuellement un jeu de cles m'a été rendu par le concubin ;effectivement de très gros dégats ont été commis dans l'appartement(portes enfoncées et carreaux cassés à la suite de violentes disputes), mais je pense que faire venir un huissier n'apportera que des frais supplémentaires à moins qu'il existe une procédure valable pour récupérer les sommes dues (660€ du dernier loyer non payé et 2200€ d'arriérés de charge)
je signale que j'ignore où elle habite actuellement
cordialement

arlettet